



SNUipp-FSU12
Les corniches de Bourran
8, rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05 65 78 13 41
Mail : snu12@snuipp.fr

Rodez, le mardi 29 mai 2018

à Monsieur le Directeur Académique
des services de l'Éducation Nationale
de l'Aveyron.

Objet : Accès au grade de professeur des écoles hors classe

Monsieur le Directeur Académique,

Suite à notre courrier du 12 avril 2018 et à la CAPD du 18 mai 2018, nous renouvelons notre demande d'une attention particulière portée à nos collègues retraitables ou qui le seront prochainement quant à leur accession au grade de professeur des écoles hors classe. Pour cela, il est nécessaire que, dans le barème, les points résultant de l'ancienneté dans la plage d'appel prennent le pas sur les points résultant de l'évaluation de la valeur professionnelle.

Nous vous avons alors rappelé les engagements pris dans le cadre du protocole PPCR qui garantit une carrière pour toutes et tous sur au moins deux grades. C'est, à notre sens, ce que précise clairement la circulaire parue au BO n°8 du 22 février 2018 : « *La carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide* ».

Lors de cette CAPD, nous nous étions alors interrogés sur le critère qui « définirait » un ou une retraitable. La solution consisterait à cibler tous les personnels dont les droits à retraite seront ouverts au 1^{er} septembre 2019.

Par ailleurs, la circulaire citée précédemment précise que « *l'appréciation qui sera portée cette année (...) sera conservée pour les campagnes de promotion ultérieures si l'agent n'est pas promu au titre de la présente campagne* ». Cette disposition décrédibilise le nombre de points attribués pour la valeur professionnelle puisque cela revient à nier la marge de progression de chacun et chacune qui doit permettre à un évaluateur de bonifier son appréciation au fil des années. Le SNUipp-FSU interviendra auprès du ministère pour obtenir l'annulation de cette disposition.

Nous attirons aussi votre attention sur la nécessité en ce qui concerne les promu.e.s de respecter le ratio hommes / femmes, non pas en référence de celui des promouvables mais de celui du corps des PE dans son intégralité si ce dernier est plus favorable.

Les questions suscitées par le passage au grade de PE hors classe apparaissent suffisamment nombreuses et complexes pour que nous réitérions notre demande de tenue d'un groupe de travail sur ce sujet.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Education et au dialogue social.

Pour le SNUipp-FSU12,
Les Co-secrétaires départementaux,
Antoine Cantais

Valérie Tavernier

Handwritten signature of Valérie Tavernier in black ink, featuring a stylized 'V' and 'T'.Handwritten signature of Antoine Cantais in black ink, featuring a stylized 'A' and 'C'.